

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/014

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

14/02/23

Date d’Affichage

28/02/23

Objet de la Délibération

**Modification du tableau des emplois –
Transfert CCGT**

L’ an deux mille vingt-trois , le vingt-et-un février , à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, SARICA

Absents : Mrs MARC, LOUBEAU, CHONG-KEE

Mme LEROUX procuration à M. JUMEL

Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme RANCHET procuration à M. SUC

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à Mme VITRICE

Mme SANDOVAL procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : M. JUMEL

Monsieur le Maire expose aux membres de l’organe délibérant que suite à la reprise au 1^{er} mai 2023 de la compétence, au niveau communal, de la Petite Enfance, actuellement portées par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, il y a lieu de créer à compter du 1^{er} mars 2023, 14 emplois permanents et deux emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d’activité. Les emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels :

Emplois permanents			
Grade	Fonction	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Puéricultrice hors classe	Directrice crèche	1	35H
Educatrice Jeunes Enfants	Directrice adjointe crèche	1	35H
Educatrice Jeunes Enfants	Educatrice Jeunes Enfants Terrain	1	35H
Auxiliaire Puériculture de classe supérieure	Auxiliaire de puériculture	3	35H
Auxiliaire Puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture	1	35H
Adjoint d’animation principal de 2 ^{ème} classe	Agent d’animation crèche	1	35H
Adjoint d’animation	Agent d’animation crèche	3	32H
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent d’animation crèche	2	32H
Agent de maîtrise	Cuisinière crèche	1	32H
Emplois non permanents			
Grade	Fonction	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Adjoint d’animation	Agent d’animation crèche	1	28H
Adjoint d’animation	Agent d’animation-handicap crèche	1	35H

Considérant la reprise de compétence enfance/jeunesse au 1^{er} mai 2023, il est nécessaire de créer 8 emplois permanents à compter du 1^{er} mars 2023 dans le cadre de l’intégration des agents titulaires ou en contrat à durée indéterminée du service enfance /jeunesse.

(délibération n° 2023/014

suite)

Emplois permanents			
Grade	Fonction	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Coordonnateur enfance/jeunesse	1	35H
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Animateur alae-alsh	1	27H
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Animateur alae-alsh	1	8.50H
Adjoint d'animation	Animateur référent alae-alsh	1	30H
Adjoint d'animation	Animateur référent alae-alsh	1	28H
Adjoint d'animation	Animateur référent alae-alsh	1	26H
Adjoint d'animation	Animateur alae-alsh	1	22H
Adjoint d'animation	Directeur alae-alsh	1	35H

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de créer les emplois comme indiqué ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de l'application des décisions prises, et de la modification du tableau des emplois

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
M. le Maire,

Christophe Tountevich

